



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

**Vente d'une parcelle de terrain à la société SECO et réaménagement du
contrat de crédit-bail immobilier entre SECO et la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En 1989, la Ville de Niort a construit un bâtiment de 321 m² sur un terrain de 3.340 m² rue Sainte-Claire Deville dans la zone d'activités de Saint-Liguaire.

Par acte en date du 15.03.1990, elle a cédé cet immeuble par crédit-bail immobilier d'une durée de 15 ans à la société SECO. Ce crédit-bail a été consenti au taux de 9 %, SECO devenant propriétaire de l'immeuble au terme des 15 années.

M. RICHARD, gérant de la société SECO, spécialisée dans le traitement de surface des métaux, souhaite réaliser une extension de bâtiment de 140 m² et, pour cela, acquérir la partie de la parcelle concernée par l'extension, ainsi que cela est prévu dans le contrat de crédit-bail immobilier.

La cession de cette parcelle de terrain à la SARL SECO nécessite un réaménagement du contrat de crédit-bail immobilier et, à cette occasion, la société souhaite renégocier le taux de 9 % qui lui avait été consenti en 1990 afin de tenir compte des taux actuels du marché financier.

A titre d'information, la SARL SECO est passée de 4 salariés en 1990 à 12 aujourd'hui.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la SARL SECO, ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser cette opération, une parcelle de terrain de 2.000 m² environ rue Sainte-Claire Deville à Saint-Liguaire ;
- fixer le prix de vente de ce terrain à 11 F HT le m², en tenant compte des annuités versées depuis 1990 par SECO au titre du crédit-bail immobilier incluant le coût du terrain ;
- fixer le taux du nouveau crédit-bail immobilier résultant de cette cession à 6 % pour les 7 années à courir, soit jusqu'au 1er Février 2004 ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente résultant de la cession du terrain et le nouveau contrat de crédit-bail immobilier à intervenir ;
- préciser que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur et bénéficiaire du nouveau contrat de crédit-bail immobilier ;
- imputer les sommes résultant de cette cession à la sous-fonction 909 9090 article 2113.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)